

Rapport disciplinaire

À : Thomas E. Sharp, directeur marketing

De : Laura J. Benson, coordinatrice des ressources humaines

Date : 22 juillet 2024

Objet : Examen disciplinaire - Incident impliquant le concierge

Résumé de l'incident :

Dans la soirée du 20 juillet 2024, vers 22 h, un incident s'est produit dans la salle de rédaction de Prime News, entraînant la mort tragique de l'un de nos journalistes chevronnés, Daniel H. Reynolds. Le corps a été découvert par Albert, le concierge de nuit, qui a immédiatement alerté la sécurité.

Points clés de l'enquête :

1. Chronologie des événements :

- Le concierge a commencé son service à 21 h, conformément à la procédure standard.
- Vers 22 h, le concierge a découvert le corps de Daniel H. Reynolds à son bureau. La scène présentait des signes évidents de lutte, plusieurs objets avaient été renversés et un objet lourd, probablement l'arme du crime, a été trouvé à proximité.

2. Actions du concierge :

- Après avoir découvert le corps, le concierge a immédiatement appelé à l'aide, contactant la sécurité et suivant les protocoles d'urgence.
- Le concierge a fait une déclaration à la police, indiquant qu'il était seul dans le bureau lorsqu'il a trouvé le corps, et qu'il n'y avait personne d'autre présent à ce moment-là.

3. Incohérences et préoccupations :

- Les premiers soupçons ont été éveillés par la proximité du concierge avec la scène du crime et le fait qu'il ait été celui qui a découvert le corps.

Cependant, le concierge a toujours affirmé qu'il n'avait aucune connaissance de la façon dont l'incident s'était produit et qu'il ne faisait que son travail lorsqu'il est tombé sur la scène.

- Il est important de noter que la police n'a pas encore trouvé de preuves reliant directement le concierge au crime, et qu'il a pleinement coopéré à l'enquête.

4. Témoignage :

- Il a été noté qu'un autre employé aurait pu être présent dans le bâtiment au moment de l'incident, d'après les déclarations de témoins provenant d'autres membres du personnel qui ont rapporté avoir vu quelqu'un quitter le bureau peu avant la découverte du corps.

Conclusion et recommandations :

Sur la base des informations recueillies, il n'existe actuellement pas suffisamment de preuves pour prendre des mesures disciplinaires à l'encontre du concierge pour son implication dans la mort de Daniel H. Reynolds. Le concierge a suivi le protocole approprié après avoir découvert le corps et a coopéré avec les autorités.

Toutefois, il est recommandé de réaffecter temporairement le concierge à une autre partie du bâtiment pendant la durée de l'enquête afin d'éviter tout conflit ou perturbation potentiel dans la salle de rédaction. Il ne s'agit pas d'une mesure punitive, mais plutôt d'une mesure de précaution visant à maintenir un flux de travail harmonieux pendant cette période délicate.

En outre, il est essentiel de continuer à coopérer avec l'enquête policière et de signaler immédiatement toute nouvelle preuve qui pourrait apparaître. Le service des ressources humaines restera en contact avec le concierge et lui apportera tout le soutien nécessaire pendant cette période.

Signé :

Laura J. Benson

Coordinatrice RH

Prime News